

critère 7.1

matérielles pédagogiques, distribué à chacun de nos candidats, contient un flyer "**Donnez-nous votre avis**"

Les avis certifiés de nos clients sont recueillis par Codes Rousseau et sur le CPF, des organismes tiers indépendants.

Les élèves attribuent une note sur différents critères tels que :

- la formation au code
- la formation à la conduite
- l'accueil à l'auto-école
- le contenu de la formation
- l'équipe de formateurs ou encore les moyens mis à disposition

Seuls les élèves ayant suivi une formation dans notre établissement sont en mesure de pouvoir déposer un avis.

Codes Rousseau permet l'envoi d'un mail aux élèves afin qu'ils puissent donner leur avis sur l'établissement. (Codes Rousseau demande un justificatif de formation lorsqu'une personne n'ayant pas de compte sur le site essaye de laisser un avis.)